



Aide à la tâche – Demande de certificat ou copie d'acte de décès en lien avec le recours collectif du tabac

Si vous participez au recours collectif du tabac et que vous avez besoin d'un certificat ou d'une copie d'acte de décès d'un proche, voici ce que vous devez savoir.

Qui peut faire la demande d'un certificat ou d'une copie d'acte de décès au Directeur de l'état civil?

Un certificat ou une copie d'acte de décès ne peut être délivré qu'aux personnes mentionnées à l'acte visé et à celles pouvant justifier sa demande, notamment :

- Un **parent proche** : père, mère, époux(se), conjoint(e) d'union civile (le conjoint de fait est exclu), enfant, frère ou sœur **de la personne décédée**;
- Le déclarant du décès;
- Un liquidateur de la personne décédée;
- Un avocat ou un notaire du Québec, selon certains critères.

Important : Vous pouvez aider quelqu'un d'autre à remplir sa demande. Cependant, pour des raisons de sécurité, seuls les gens autorisés peuvent recevoir un certificat ou une copie d'acte.

Qui doit justifier son intérêt à présenter une demande?

Si vous n'êtes pas un parent proche mentionné ci-dessus, vous devrez justifier votre intérêt à présenter une demande de certificat ou de copie d'acte de décès. Cela peut inclure, par exemple :

- Un membre de la famille élargie (oncle, tante, grand-parent, petit-enfant, cousin, etc.);
- Un héritier n'étant pas un proche parent de la personne décédée.

Comment faire une demande?

- **Option 1 – En ligne** : Si vous êtes un **parent proche** ou le déclarant du décès, il est recommandé de faire votre demande en ligne via le portail ClicSÉCUR : [DEClic! Demande de certificat et de copie d'acte](#). Cela vous permettra de suivre l'état de votre demande;

- **Option 2 – Par la poste : Si vous n’êtes pas un parent proche**, faites une demande par la poste en remplissant [la version PDF de la Demande de certificat ou de copie d’acte de décès](#) en joignant les documents justificatifs listés plus bas. Prenez soin d’indiquer dans la Case 11 de la Section 1 : Renseignements sur la personne qui fait la demande du formulaire, indiquer « Recours collectif tabac », comme suit en jaune :

Section 1 : Renseignements sur la personne qui fait la demande				Avant de commencer		Imprimer le formulaire		Effacer les données saisies		Accéder à vos données de renseignements personnels	
1. Nom de famille				2. Prénom Usuel							
3. Adresse de domicile (numéro, rue)				Appartement		4. Ville, village ou municipalité					
5. Province				6. Code postal		7. Pays					
8. Ind. rég.		Téléphone (domicile)		9. Ind. rég.		Téléphone (autre)		Poste		Courriel (seulement si vous désirez être contacté par ce moyen)	
10. A quel titre remplissez-vous cette demande?				11. Donnez le motif justifiant votre demande si vous avez coché « Autre » à la case 10 et joignez la photocopie d'un document officiel le prouvant.							
☐ Déclarant du décès ☐ Autre. Précisez :				Recours collectif tabac							

Veillez joindre les documents justificatifs suivants :

- 1) Une photocopie lisible d'une pièce d'identité valide avec photo;
- 2) Une preuve de domicile valide;
- 3) Les documents démontrant votre intérêt, notamment :
 - Une copie complète du testament notarié montrant que vous êtes héritier;
 - Le testament et le jugement d'homologation du testament montrant que vous êtes héritier;
 - Une déclaration d'hérédité signée devant notaire montrant que vous êtes héritier;
 - Un acte de nomination du liquidateur notarié indiquant que vous êtes le liquidateur;
 - Une explication de la lignée successorale détaillant les personnes appelées à hériter, dont vous;
 - Tout autre document pertinent.

Transmettez le formulaire et les documents à :

Adresse postale :
 Directeur de l'état civil
 Recours collectif tabac
 2535, boulevard Laurier, 4^e étage
 Québec (Québec) G1V 5C6

Le formulaire et le lien vers la demande en ligne sont disponibles sur le site du Directeur de l'état civil : <http://www.dec.gouv.qc.ca> dans la section formulaire.

Si vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches de demande de certificat ou de copie d'acte, nous vous invitons à contacter le centre d'appel du Directeur de l'état civil à un des numéros suivants :



Montréal : 450 644-4545 ou 514 644-4545
Autres régions du Québec : 1 877 644-4545 (sans frais)
Hors du Québec : 1 418 644-4545 (des frais s'appliquent)

Délais de traitement

En raison d'un volume élevé de demandes liées au recours collectif en cours, les délais de traitement peuvent être plus longs qu'à l'habitude. Merci de votre patience et de votre compréhension.